

L'école doctorale

L'École doctorale de théologie et sciences religieuses (ED 270) s'appuie sur la recherche et l'enseignement de trois facultés ou instituts relevant de l'Université de Strasbourg : la faculté de théologie catholique, la faculté de théologie protestante et l'institut de droit canonique.

Les deux facultés de théologie sont des instituts (code de l'éducation du 4 décembre 2006). Le règlement du doctorat de théologie catholique découle d'une convention internationale conclue entre la France et le Saint-Siège, qui accorde à ce diplôme la reconnaissance ecclésiastique. L'institut de droit canonique fait partie de la faculté de théologie catholique, mais il collabore avec l'U.M.R. 7354 D.R.E.S. (C.N.R.S. et Université de Strasbourg) sur des programmes communs de recherches en droit canonique et droit européen comparé des religions.

L'ED 270 a pour mission essentielle de former à et par la recherche. Les doctorants sont accueillis dans les deux unités de recherches (U.R.) accréditées par le ministère : U.R. 4377 (Théologie Catholique), U.R. 4378 (Théologie Protestante) et pour ce qui concerne le droit canonique par l'U.M.R. 7354 D.R.E.S. Ces U.R. sont divisées en divers axes disciplinaires, permettant à la fois de multiplier les approches et de délimiter des secteurs de recherche plus précis.

L'ED est administrée par une directrice, un directeur adjoint, un bureau, un conseil plénier et restreint où siègent des représentants des unités de recherche, les représentants des doctorants ainsi que des personnalités extérieures.

Les missions de l'ED

- **suivi administratif** : gestion des dossiers de scolarité et de soutenance.
- **soutien pédagogique** : en complément aux formations transversales proposées par le Collège Doctoral de site, elle organise des journées doctorales, propose des ateliers de méthodologie et soutient les manifestations scientifiques portées par les doctorants et les enseignants rattachés à l'ED.
- **soutien financier** : elle subventionne les déplacements des doctorants aux journées doctorales et à des manifestations scientifiques. Elle encourage les projets de colloques co-organisés par les doctorants et les enseignants de l'ED.

Les textes et documents importants

- [L'arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016](#)
- [Le Règlement intérieur de l'ED 270](#)
- [Décret n° 2016-1173 du 29 août 2016 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche](#)
- [Arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel.](#)
- [Charte du doctorat](#)
- [Charte de déontologie des métiers de la recherche](#)
- [Label « Doctorat Européen »](#)
- [Rédaction de thèse en langue étrangère](#)
- [Texte cadre Comité de suivi de thèse](#)

Je m'inscris en 1ère année de doctorat

Conditions d'accès au doctorat

- **Titulaire d'un master 2 recherche** des facultés de théologie ou de l'institut de droit canonique de l'université de Strasbourg.
- **Titulaire d'un master 2 recherche ou diplôme d'un niveau équivalent**, français ou étranger (*admission dérogatoire*).
- **Avoir obtenu la note minimale de 14/20** à la soutenance du mémoire de master.
- **Avoir obtenu l'accord d'un enseignant-chercheur rattaché à l'ED 270** pour la direction des travaux.

Le financement de la thèse

La rubrique dédiée sur le site de l'ED met à votre disposition un panel de financements.

L'inscription en 1ère année

Le candidat dépose son dossier de demande d'admission auprès de l'ED avant la date limite indiquée sur le site. Il attendra la décision avant de procéder à la première étape de l'inscription selon les modalités qui lui seront indiquées par courriel.

Les premiers rendez-vous

- Entretien avec la directrice de l'ED 270
- Journée des doctorants de l'Unistra
- Journée de rentrée de l'ED 270 (obligatoire)

La formation doctorale

- **La convention individuelle de formation (CIF)** est envoyée à chaque doctorant de 1ère année. Elle sera à compléter en collaboration avec le directeur de thèse dans les mois qui suivent l'inscription.
- **La formation doctorale à l'ED 270** : Tout doctorant du collège doctoral de site doit valider au minimum 108 heures de formation durant la préparation de son doctorat. La répartition, pour l'ED 270, est de 72 heures de formations disciplinaires et de 36 heures de formations transversales. L'ED 270 propose des journées doctorales interdisciplinaires et des ateliers de méthodologie.
- **Les formations obligatoires** : « *Charte de déontologie des métiers de la Recherche* » et « *MOOC Intégrité scientifique dans les métiers de la recherche* ». Ces formations sont proposées dans le catalogue des formations du Collège doctoral de site (*à valider en 1ère année*).
- **Les formations transversales** : du Collège doctoral de site ; de l'Urfist ; de l'Idip ; du Jardin des Sciences ; EUCOR-Le Campus européen ; ...
- **Les formations disciplinaires**
 - Faculté de théologie catholique
 - Faculté de théologie protestante
 - UMR 7354 D.R.E.S.
 - Institut Thématique Interdisciplinaire Lethica
 - Institut Thématique interdisciplinaire HISAAR
 - Réseau européen Théodoc
 - EUCOR—Le campus européen
- **La validation des acquis de l'expérience** : voir sur le site de l'ED 270.

Je me réinscris en doctorat

1. L'entretien avec le comité de suivi individuel (CSI)

L'entretien avec le CSI fait partie de la procédure de réinscription. Le doctorant et son directeur de thèse déposent en 1ère année une proposition de comité avant la date limite indiquée sur le site de l'ED. Ils attendent la décision avant de procéder à l'organisation de l'entretien (entre le 15 mars et le 15 juin de chaque année). La composition du CSI sera valable pour toute la durée du cursus.

Voir la rubrique dédiée sur le site de l'ED : [Texte cadre / calendrier / informations / documents](#).

La composition et dépôt du dossier

Les dates d'envoi du dossier aux membres du CSI sont déterminées par la date de votre entretien (2 semaines avant) :

- Rédaction de l'état d'avancement du projet doctoral (environ 5 pages) validé par le directeur de thèse.
- Plan de la thèse
- Présentation chronologique de l'avancée de la thèse
- Calendrier prévisionnel de soutenance
- Liste des formations suivies
- Liste des publications (le cas échéant)
- Portfolio des compétences

2. La préinscription en ligne sur Amethis

3. L'inscription administrative en ligne avant le 30 septembre (*suivez les indications émanant du pôle scolarité*)

Si votre soutenance est programmée avant le 30 septembre

- informer au plus tôt le secrétariat
- déposer auprès de l'ED votre dossier de soutenance mi-juin au plus tard
- il est inutile de vous préinscrire

Si votre soutenance est programmée avant la fin de l'année civile

- informer le secrétariat avant le 30 septembre
- procéder à votre préinscription sur Amethis et déposer au format pdf [une demande d'exonération](#) ; vous n'avez rien à payer (ni les droits de scolarité, ni la CVEC).

Les outils

- **Amethis** : permet l'inscription/réinscription du doctorant. Gère l'ensemble de la formation doctorale.
- **Ernest** : permet un accès au dossier du doctorant ; à de multiples applications ; aux bibliothèques ; informe au quotidien sur l'actualité de l'Unistra ; ...
- **Ecrin** : permet le dépôt de thèse, mémoire ou HDR, ainsi que leur consultation.
- **Docpro** : portfolio des compétences.
- [Voir la page dédiée aux liens et outils utiles sur le site de l'ED.](#)